



DECISION n° 2023-352

VILLE DE LAMBESC

Portant sur la consultation n° 2023-032 :

« Création de Vestiaires au petit stade – Lot n° 1 : Terrassements – fondations – gros-œuvre - VRD » Déclarée SANS SUITE

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n° 2022-017 du 23 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU l'avis de publicité du 11 septembre 2023 :

VU le Rapport d'analyse des offres ;

VU l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 23 novembre 2023 ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'analyse réalisée, il apparaît que les offres reçues sont inacceptables au regard du budget prévisionnel de l'opération ;

CONSIDERANT que la consultation est infructueuse,

DECIDE

En exécution des pouvoirs susvisés,

Article 1.- De déclarer la consultation n° 2023-032 : « Création de Vestiaires au petit stade - Lot n° 1 : Terrassements – fondations – gros-œuvre - VRD métallerie » SANS SUITE et de relancer une procédure de consultation.

Article 2.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Article 3.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Receveur Municipal

Fait à Lambesc, le 23 novembre 2023

Bernard RAMOND

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence



Pour le Maire empêché,
Par délégation,
La Première Adjointe,
Christine BLANC

Ville de Lambesc - 6, Boulevard de la République - 13410 Lambesc
Tel. 04 42 17 00 50 - www.lambesc.fr